

**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-219**

**AVENANT 1 AU MARCHE PUBLIC N°2019-021 « ELABORATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE ET ANIMATION DE LA CONCERTATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL »**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9, L5211-10, L5214-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics alors applicable et notamment son article 65,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics alors applicable et notamment ses articles 139 2° et 140

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le marché n°2019-021 « Elaboration de l'évaluation environnementale stratégique et animation de la concertation du Plan Climat Air Energie Territorial » conclu avec la société E6,

Considérant que le renouvellement de l'équipe communautaire et notamment l'arrivée d'un nouveau président et d'une nouvelle vice-présidente nécessitent une appropriation de la démarche et des décisions stratégiques, il est donc nécessaire de prévoir de nouvelles réunions de concertation élargies, qui amèneront à la modification des livrables déjà réalisés, ainsi qu'une prolongation de la durée du marché.

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2020,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la passation de l'avenant 1 au marché public n°2019-021 « Elaboration de l'évaluation environnementale stratégique et animation de la concertation du Plan Climat Air Energie Territorial » comme suit ;

Le renouvellement de l'équipe communautaire et notamment l'arrivée d'un nouveau président et d'une nouvelle vice-présidente nécessitent une appropriation de la démarche et des décisions stratégiques, il est donc nécessaire de prévoir de nouvelles réunions de concertation élargies, qui amèneront à la modification des livrables déjà réalisés, et dont l'exécution ne peut être confiée qu'au seul titulaire du marché afin de conserver une continuité avec la méthode de travail et les réflexions déjà menées.

Montant HT du marché initial	Objet de l'avenant n°1	Montant HT de l'avenant n°1	Montant du marché HT	Variation par rapport au marché initial
27 375,00	Ces modifications et ces nouvelles prestations devenues nécessaires impliquent une plus-value de 8 100,00 €	8 100,00	35 475,00	29,59%

Durée du marché initial	Date de fin du marché initial	Objet de l'avenant n°1	Durée de l'avenant n°1	Durée totale du marché	Fin du marché
2 ans à compter de la notification le 29 avril 2019	28 avril 2021	Ces modifications et ces nouvelles prestations devenues nécessaires impliquent une prolongation de la durée du marché de 18 mois.	18 mois	42 mois (3 ans et demi)	28 octobre 2022

**Article 2** : de signer l'avenant n°1 d'un montant de 8 100 € HT et d'une durée supplémentaire de 18 mois au marché n°2019-021 « Elaboration de l'évaluation environnementale stratégique et animation de la concertation du Plan Climat Air Energie Territorial » et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**Article 3** : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion,

Givrand,  
Le Président,

Signé par : François Blanchet  
Date : 16/11/2020  
Qualité : Président de la CC Pays de Saint Gilles



Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le : **17 NOV. 2020**
- de l'affichage le : **17 NOV. 2020**
- de la publication sur le site [www.pays-saint-gilles.fr](http://www.pays-saint-gilles.fr) le : **17 NOV. 2020**

François BLANCHET

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*